

CONSEIL MUNICIPAL N°1

ANNEE 2010

REUNION DU 25 FEVRIER 2010 A 18H00

COMPTE RENDU

Présents : M. FRICOU, Mme LOURDOU, M. RODRIGUEZ, Mmes CABROL, CAUMEL, MM. BAEZA, DOULAT, JEANJEAN, Mmes MOLINA, DEPAULE, MM. SOL, OLOMBEL, MAUZAC, ASPA, Mmes REMEIZE, ROLHION, Mlles BENAU, BLASQUEZ, MM. LECLERE, COLLIGNON, Mme CAHET, M. MAURIN, M. PHOCAS

Ont donné pouvoir : M. PIETRASANTA (M. FRICOU), Mme ESTADIEU (Mme CABROL), Mme OULIE (Mme LOURDOU), M. GOMEZ (M. ASPA), Mme GRANIER (M. LECLERE).

Absent : M. CABRERA

Sous la présidence de : M. FRICOU

Secrétaire de séance : Mlle BLASQUEZ

M. le Maire fait l'appel ; le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Mlle BLASQUEZ est désignée secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal n°8 du 21 décembre 2009 – désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler.

Il n'y a pas de remarques particulières.

M. OLOMBEL indique qu'il s'abstiendra car il était absent lors du dernier conseil.

Le compte-rendu du conseil municipal n°8 du 21 décembre 2009 est adopté à la MAJORITE, 2 abstentions (M. PHOCAS, M. OLOMBEL).

2. Ordre du jour

Il n'y a pas d'observations particulières

3. Information au conseil municipal des décisions de M. le Maire prises en vertu de l'art. L 2122.22 du C.G.C.T.

M. le Maire donne lecture des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

Le conseil municipal PREND ACTE de ces décisions.

4- Personnel – modification du tableau des effectifs

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- les grades correspondants aux emplois créés
- les grades correspondants aux emplois supprimés
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

La dernière modification du tableau des effectifs a été adoptée par le Conseil Municipal du 23 novembre 2009.

Il convient aujourd'hui, afin d'optimiser l'organisation des services municipaux et dans l'intérêt du Service Public, de modifier les effectifs suivants :

Filière technique :

. Création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Temps complet

. Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Temps complet

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2010. »

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs suivante :

Filière technique :

. **Création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe**

Temps complet

. **Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

Le tableau modifié sera joint à la délibération.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

**5- Finances – budget principal et budgets annexes (eau, restaurant municipal, hébergement municipal, port mixte et port du Mourre blanc)
– Débat d'Orientation Budgétaire 2010**

DOB 2010 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire prononce le discours suivant :

« Le débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire de la vie municipale ; il permet de faire le point sur le contexte financier local tout en rappelant le contexte national et de décider des choix à venir pour la collectivité, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Les orientations du budget 2010 seront fondées sur 4 piliers qui ont toujours inspiré l'action de la municipalité :

- la stabilité de la pression fiscale,
- la maîtrise des finances locales,
- la recherche d'une optimisation toujours plus grande de la dépense publique,
- le respect des engagements annoncés pour la mandature.

Je vous propose donc d'aborder rapidement le contexte financier dans lequel l'année 2010 s'annonce pour les collectivités locales et ensuite parler des intentions budgétaires pour notre ville.

Le déficit public va atteindre pour la deuxième année consécutive un niveau jamais connu sous la Ve République. On assiste à une dégradation des déficits depuis 2007 ; le déficit a augmenté de 26 % en 2008 alors que la croissance était de 2,3 % ; ce déficit atteint aujourd'hui 8,2 % du produit intérieur.

La France est devenue le 4^e Etat le plus endetté de la zone euro alors qu'elle se situait au 8^e rang en 2004.

Concernant la Taxe Professionnelle, en 2010, les collectivités percevront une dotation compensatoire de l'Etat et dès 2011 les pertes de recettes qui résultent de la suppression de la taxe professionnelle seront compensées par des recettes de substitution, principalement fiscales. A terme, ceci risque d'engendrer une perte de ressources car après 2011, cette compensation devrait diminuer chaque année de 1/20^e de l'équivalent du manque à gagner pour arriver à 0 en 2030.

En 2010, la CCNBT qui perçoit la TPU percevra une compensation relais différente de la TPU. C'est donc en 2011 que la réforme sera véritablement mise en œuvre avec la perception directe par les collectivités locales de la Contribution Economique Territoriale (CET) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux (IFER) et les ressources transférées de l'Etat.

C'est donc dans un contexte financier et économique particulièrement flou et difficile qui risque à terme de peser sur les budgets locaux que nous devons envisager d'aborder les orientations budgétaires pour Mèze.

Pour revenir sur le plan local, je voudrais en quelques mots vous rappeler le travail accompli depuis 2001.

En fonctionnement, la ville est passée de 8 millions d'euros à 11 millions d'euros.

Tout en maîtrisant les dépenses, un effort remarquable a été fait pour le personnel ; on notera l'intégration à 90 % des contrats aidés ; la collectivité compte près de 350 employés (y compris le CCAS).

De nouveaux services ont été créés : services des sports, des marchés publics, du domaine public, des festivités.

Les véhicules municipaux ont été renouvelés ; 76 véhicules légers neufs circulent dans Mèze.

Le poste 011 (charges générales) n'a pas connu de dérapage ; on observe une augmentation de 1 % par rapport à 2008.

En investissement, de nombreux travaux ont été réalisés. On compte 10 km de voiries, 1 ha de places et de trottoirs. Des constructions ont été réalisées (crèche, école, gendarmerie), des bâtiments ont été achetés.

Concernant les orientations de la politique municipale, l'équipe municipale a fait le choix d'un projet de budget 2010 pour agir : agir de façon solidaire, face à la crise avec et pour la population ; agir pour répondre aux préoccupations quotidiennes et de proximité, avec un budget de fonctionnement volontariste qui permettra de développer et d'étendre les services rendus aux Mézoises et aux Mézois, tout en maintenant les efforts accomplis et de mener à terme les mesures en cours d'application.

Le résultat affecté en épargne brute est de l'ordre de 830 000 € alors qu'en 2008, il était de 530 000 €. Les 1 000 000 € fixés comme objectif volontariste sont à peu près atteints car on peut ajouter 100 000 € en excédant au CCAS, tout en ayant enregistré une perte de recettes de 150 000 € sur les droits de mutation alors qu'il était prévu - 30 000 € au budget primitif 2009.

Pour ce qui est de l'investissement, nous avons choisi de le maintenir à son niveau malgré la situation actuelle et un contexte difficile et essayé d'insuffler dans l'économie locale des sommes conséquentes en travaux.

Il faut donc :

- améliorer encore l'autofinancement,
- optimiser le concours des subventions,
- activer les ressources patrimoniales dormantes de la ville par la restauration ou par la vente si nécessaire.

Ces trois moyens sont une alternative ou une limitation au recours à l'emprunt qui doit rester au-dessous de 1,5 millions d'euros ; il était de 1,3 millions d'euros en 2009.

L'investissement 2010 sera réparti en voies et réseaux (1,15 millions €), rénovation du Taurus pour 500 000 €, bâtiments pour 500 000 €, école, sport et jeunesse pour 285 000 €, études techniques de 50 à 60 000 €, culture, fêtes et cérémonies pour 60 000 €.

Il est bien évident que nous devons agir aussi pour un développement territorial durable, en donnant les moyens à la ville de poursuivre son agenda 21, en tirant les enseignements du bilan carbone, en urbanisant raisonnablement tout en favorisant l'écologie par le développement d'éco-quartiers. »

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme LOURDOU, Maire-Adjoint déléguée aux Finances.

Son intervention est la suivante :

« Bien que nous ayons voté par précaution 1,6 millions d'euros d'autorisation d'emprunt avec la dernière décision modificative, la clôture de l'exercice n'a exigé que 1,3 millions d'euros, suffisants pour équilibrer, en raison du décalage entre ce que l'on prévoit de réaliser au maximum et ce qui se réalise réellement dans l'exercice.

Une évolution amorcée en 2009 et qui se poursuivra en 2010 est la gestion plus serrée de la trésorerie qui entraînera des économies, bien que la principale économie en 2009 soit liée à la baisse du taux d'intérêts. Cette gestion plus serrée de la trésorerie consiste notamment en :

- versement piloté en fonction des besoins de la subvention au CCAS ;
- versement étalé du contingent incendie (300 000 €) versé au SDIS ;
- mobilisation et remboursement piloté plus serré de la ligne de trésorerie.

Ces actions font partie des tâches nouvelles du service financier.

Avec notre équipe, nous continuerons la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement de la ville tout en poursuivant un investissement conséquent.

Il est à noter également que les taux d'imposition sont stables depuis 2003, malgré, depuis plusieurs années, une dotation de fonctionnement qui ne suit pas l'inflation.

Un des résultats les plus importants de l'exercice écoulé est que nous sommes en mesure d'amorcer un désendettement de près de 200 000 €. C'est-à-dire : l'emprunt nouveau est de 1,3 millions d'euros tandis que le remboursement d'emprunt a été de 1,5 millions d'euros. »

M. le Maire demande aux élus de l'opposition s'ils ont des observations ou des remarques à formuler.

M. PHOCAS indique que le Débat d'Orientation Budgétaire présente des intentions auxquelles il adhère à 100 %. Il jugera sur le compte administratif.

M. le Maire précise que le compte administratif devait être voté aujourd'hui mais à cause d'un retard de la Trésorerie dans la transmission du compte de gestion, il sera présenté lors du prochain conseil.

M. JEANJEAN se dit satisfait devant de telles intentions. Il est certain de la réussite de ces orientations car il est sûr de la volonté de l'équipe municipale.

Le conseil municipal PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour 2010, concernant le budget principal de la ville de Mèze.

DOB 2010 – HEBERGEMENT MUNICIPAL

M. le Maire indique que le Centre d'Accueil le Taurus a connu cette année sa plus importante fréquentation depuis la reprise en gestion directe par la collectivité. De nombreuses réservations ont pu être honorées grâce à la politique de développement mise en place depuis la fusion avec la structure de restauration.

Le bon résultat de l'exercice 2009 va permettre la poursuite des améliorations matérielles qui font partie des efforts consentis à l'attrait des groupes, ainsi que la participation à l'engagement de la première tranche des travaux de réhabilitation du Centre.

Les pré-réervations enregistrées à ce jour permettent d'espérer une saison 2010 correcte toutefois les démarches de prospections doivent continuer afin de permettre de s'assurer un remplissage au moins égal à l'année précédente.

Le conseil municipal PREND ACTE du DOB 2010 pour l'hébergement municipal.

DOB 2010 - RESTAURANT MUNICIPAL

Après une baisse significative subie en 2008, l'activité 2009 de production de repas du Restaurant Municipal est en légère augmentation.

Les repas aux personnes âgées

Augmentation globale de 11.31%

La distribution en centre ville diminue encore de 9,26%

Par contre, le portage de repas à domicile augmente de 23,11 %.

Le maintien des personnes âgées à domicile continue sa progression d'année en année.

Les repas scolaires

En comparaison avec l'année précédente, le nombre de repas servis dans les écoles maternelles et primaires de la ville est stable (-0.29%)

Les repas du Restaurant Municipal

L'année 2009 a vu une augmentation de 1,48% du nombre total de repas du restaurant municipal

L'activité principale du service, secteur non concurrentiel, est à nouveau en augmentation (+4,11%).

Notre politique de développement du site du Taurus porte ses fruits.

Les repas soumis à la TVA sont pratiquement stables avec une légère baisse (-0,96 %)

Les objectifs pour 2010 sont les suivants :

L'accompagnement des personnes âgées reste dans les objectifs du service. L'amélioration de ce service fait partie d'une recherche constante de réalisation possible avec le fonctionnement de la structure.

Après la réhabilitation de l'office du Restaurant Scolaire de Clémenceau en 2009, la restauration scolaire maintiendra ses efforts tant au niveau des lieux d'accueil que de la qualité des repas. Une mise en place progressive de produits de saisons locaux et une diminution des emballages individuels sont prévus.

Grâce aux efforts fournis les années précédentes, l'année 2010 devrait voir se concrétiser les investissements en matériels permettant un meilleur accueil des usagers et en priorité l'engagement de la première tranche de travaux pour la réhabilitation du Centre d'Accueil du TAURUS.

Aucune augmentation de prix de repas n'est envisagée pour cette année, tant que les prix à la consommation restent stables.

Le rapprochement de la restauration et de l'hébergement du Taurus permet d'avoir une politique commerciale plus efficace auprès des institutions scolaires et sportives.

M. LECLERE constate une augmentation globale de 11,30 % ; il souhaite connaître les chiffres précis de la répartition (volume financier + nombre de repas).

M. MAUZAC indique qu'il les lui fera parvenir.

M. le Maire donne lecture d'un tableau, communiqué par le service du restaurant municipal et transmet ce document à M. LECLERE.

Le conseil municipal PREND ACTE du DOB 2010 pour le restaurant municipal.

M. MAUZAC présente les débats d'Orientation Budgétaire pour les budgets des ports.

DOB 2010 – PORTS DE MEZE

Budget du port du Mourre Blanc :

Cette année devrait encore traduire une stabilité budgétaire en raison de l'absence d'éléments nouveaux pouvant entraîner l'inscription de charges supplémentaires et de la reprise des résultats de l'exercice comptable 2009 excédentaires sur les 2 sections.

a) en section d'exploitation :

La structure et le volume du budget 2010 seront donc sensiblement identiques à l'exercice 2009, avec le report du résultat excédentaire dû à la reprise sur provisions effectuée afin de financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dragage de certaines zones portuaires. Cette étude sera finalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2010 et permettra de lancer les consultations pour le choix du maître d'œuvre puis des entreprises. Après constitution des dossiers d'autorisation réglementaire auprès des services de l'Etat, les travaux de dragage devraient pouvoir être réalisés début 2011.

b) en investissement :

Lancée en 2009 par le Département de l'Hérault, la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de définir des travaux de requalification environnementale

dans les ports départementaux conchylicoles est en cours d'achèvement. Cependant cette phase préliminaire ne nécessitera pas cette année une participation financière du budget du Mourre Blanc à des travaux effectués par le Conseil Général. Donc la section d'investissement en l'absence de travaux programmés sur cet exercice continuera à enregistrer l'excédent cumulé et l'autofinancement structurel apporté par les dotations aux amortissements de l'année.

Cette stabilité budgétaire permet d'envisager la non augmentation des redevances d'occupations des terre-pleins portuaires pour 2010.

Budget du Port Mixte de Mèze :

M. MAUZAC indique que plusieurs éléments sont en prendre en considération dans l'élaboration du budget du port départemental de pêche et de plaisance de Mèze. D'une part la clôture des comptes 2009 du service public portuaire avec un résultat d'exploitation positif de plus de 9 000 € et un excédent d'investissement d'environ 45 000 € n'handicape pas la gestion financière du port et permet d'envisager la réalisation des travaux portuaires de réhabilitation de quais et l'amélioration des conditions d'accueil de l'escale. D'autre part les prévisions de fréquentation et d'occupation des postes d'accostages à l'année ou de passage restant stables aucun élément ne laissant présager une désaffectation de la plaisance ou du tourisme fluvial, la stabilité des bases des recettes liées aux droits de port paraît certaine.

Considérant ces données, le budget 2010 du port conservera pour la section de fonctionnement une structure des charges et un volume financier sensiblement identiques aux années précédentes. En section d'investissement des crédits importants devront être budgétisés dans la perspective du démarrage possible en fin d'année des travaux de réhabilitation des quais et de la jetée est du port principal et certaines portions de quais de la section ouest du quai principal et du port des nacelles. Des travaux complémentaires d'alimentation électrique des postes d'accueil et de la zone d'accostage des pénichettes seront également prévus. Ces aménagements et travaux ont fait l'objet d'une approbation unanime des membres du conseil portuaire. La mobilisation des capacités d'autofinancement du budget et d'un emprunt ajoutés aux subventions accordées par le Conseil Général de l'Hérault et sollicité auprès du Conseil Régional du Languedoc Roussillon permettront le financement de ces projets d'équipement. La tarification des droits du port pourra si nécessaire être ajustée pour tenir compte de la réalisation de ces aménagements et de leur amortissement.

Le conseil municipal PREND ACTE du DOB 2010 pour les budgets des ports de Mèze (port mixte et port du Mourre blanc).

DOB 2010 - SERVICE DE L'EAU

M. le Maire indique que le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 avait fait le constat du déséquilibre budgétaire en section d'exploitation.

Ce déséquilibre était principalement dû au renchérissement des achats d'eau sous la double influence de l'augmentation du prix du mètre cube acheté au Syndicat du Bas Languedoc et de fuites sur les réseaux plus nombreuses que la moyenne entraînant un volume d'achat plus important.

L'augmentation du prix en 2009 n'a produit que partiellement ses effets, tandis que les volumes achetés ont continué à croître pour les mêmes raisons. Un nouveau déficit sera donc enregistré et soumis à négociation avec le fournisseur compte tenu du débat technique sur l'origine d'une partie des surcoûts.

En section d'investissement, l'exercice 2010 sera dominé par la réfection des réseaux rues Ronzier, Pépin, François Besse et par la poursuite des travaux de mise aux normes du Château d'eau.

Le conseil municipal PREND ACTE du DOB 2010 pour le service de l'eau potable.

M. LECLERE souhaite revenir sur les comptes de la cuisine centrale. Il demande des explications concernant l'évolution des chiffres pour la ligne « restaurant municipal mairie » qui est passée de 19 300 € en 2003 à 97 000 € en 2008, pour connaître une nette diminution en 2009 ;

M. le Maire lui indique qu'il lui apportera les explications ultérieurement, après consultation du service.

M. PHOCAS souhaite savoir où en est le dossier relatif aux fuites d'eau.

M. le Maire indique que la DDASS a répondu au courrier qui lui avait été adressé ; il donne lecture de cette lettre et dit, pour résumer, qu'il n'y a pas de risque sanitaire sur la consommation de l'eau et que le bioxyde pourrait être responsable d'un vieillissement prématuré des canalisations.

M. PHOCAS demande si un cabinet d'études a été missionné.

M. le Maire indique qu'il attendait que la DDASS rende son rapport avant de donner une suite à ce dossier. L'association des usagers contre les fuites d'eau va être réunie et consultée et il sera décidé si un cabinet d'études sera mandaté.

6- Marchés publics – Autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la durée de convention constitutive du groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville de Mèze a adhéré au groupement de commandes, constitué par la CCNBT et les six communes membres ainsi que le CCAS de Mèze, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Ce groupement de commandes a notamment pour avantage de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de

garantir la concurrence sur des volants d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires.

La convention constitutive du groupement de commandes exécutoire en date du 6 mars 2008 prévoyait une durée maximale de 4 ans. Or, aujourd'hui, les membres du groupement de commandes sont demandeurs de marchés nécessitant une longue durée d'exécution pour assurer une meilleure efficacité économique.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer, en tant que membre du groupement de commandes, l'avenant qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31.12.2014.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

7 – Marchés publics – Autorisation de lancement par le groupement de commandes de procédures de consultation relatives à l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué par la CCNBT, et ses six Communes membres ainsi que le CCAS, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La CCNBT étant désignée comme coordonnateur du groupement par la convention constitutive.

Ce groupement de commandes a notamment pour avantage de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de garantir en concurrence sur des volants d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en tant que membre du groupement de commande, de bien vouloir :

- **L'AUTORISER** à adhérer aux consultations lancées par le groupement de commandes indiquées ci-dessous :
- Procédure adaptée pour l'élaboration d'un diagnostic énergétique technique et photométrique sur les installations d'éclairage public de la commune, pour un montant estimatif compris entre 4 000 et 16 000 € TTC
- Procédure d'appel d'offres ouvert pour la modernisation, et la maintenance des installations d'éclairage public de la commune pour un montant estimatif de :

Prestations G2 pour un montant minimum de 36 000 € TTC et maximum de 144 000 € annuels

Prestations G3 pour un montant de 100 000 € TTC

Monsieur le maire propose également au Conseil municipal:

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement à lancer les procédures de passation des marchés publics nécessaires et dans le respect de la réglementation relative au code des marchés publics,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement à signer les marchés ainsi que tous les documents liés à son exécution,

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

8 – Foncier – Convention de location avec l'Office Intercommunal de Tourisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

L'installation de l'Office de Tourisme intercommunal dans ses nouveaux locaux du Château de Girard (Mairie annexe 1) est effective.

Une convention de mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2010 doit être établie entre la commune de Mèze et la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau.

Les locaux sont composés d'une vaste salle voûtée de 82 m² donnant directement sur le parking public le plus proche de l'entrée de l'agglomération, côté Gigean. L'aménagement d'une nouvelle entrée inscrite au budget d'investissement 2010 de la commune, rapprochera encore ce parking du rond-point d'entrée.

La mise à disposition est faite en contrepartie d'une redevance de 700 € mensuels, plus 100 € de charges (électricité essentiellement).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **-AUTORISER** le maire à signer la convention annexée à la présente, avec la C.C.N.B.T.

- **DIRE** qu'elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. PHOCAS indique qu'aucune délibération n'a été prise pour la création de la mairie annexe au château de Girard alors que pour la cave coopérative, le conseil avait délibéré.

M. le Maire lui indique que cette affectation a fait l'objet d'une décision le 28 mai 2009, une délibération n'étant pas nécessaire car le château appartient au domaine public de la commune. La cave coopérative avait fait l'objet d'une délibération car elle appartenait au domaine privé.

Aucune question n'est posée ; cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

9- Foncier – cession de la parcelle DE n°6 à Monsieur CARAYON.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de **M. André CARAYON** qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée DE N°6 d'une superficie de 3 484 m², jouxtant sa propriété, faisant partie du domaine privé communal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette cession moyennant la somme de 3 000 € selon l'estimation du Service des Domaines.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente au bénéfice de **M. André CARAYON** de la parcelle DE N°6, d'une superficie de 3 484 m², et ce pour un montant total de 3 000 € ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- **DIRE** que les frais relatifs à cet acte seront à la charge de l'acquéreur.

Cette question est mise au vote ; elle est approuvée à l'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 18h45.